DONS & LEGS - Modification de l'article XIX du Réglement de fonctionnement

◀ EHPAD entierement climatisé - Plan Canicule 2025

Hébergements temporaires en sortie d'hospitalisation en Occitanie en septembre 2025 ▶

Réponses emboîtées | Déplacer cette discussion vers... | DÉPLACER | RÉGLAGES

DONS & LEGS - Modification de l'article XIX du Réglement de fonctionnement

par Ehpad Fil d'Argent, mardi 2 septembre 2025, 13:33

Bonjour

Nous souhaitons vous informer que l'association FIL D'ARGENT a obtenue le renouvellement de sa qualification d'association d'assistance, de bienfaisance ou de recherche scientifique et médicale en application du dernier alinéa de l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relatif au contrat d'association, par la préfecture du Gard.

Nous continuons donc d'avoir la possibilité de recevoir des dons et des legs - Si vous le souhaitez nous nous tenons à votre disposition afin d'évoquer ce sujet de manière plus particulière.

Nous avons modifié l'article 19 de notre règlement de fonctionnement en ce sens. Ce document est présent sur ce site et en pièce jointe de ce message.

Nous restons à votre disposition.

La direction

FA Réglement de fonctionnement 2025.pdf

Permalien Modifier Supprimer Répondre

◀ EHPAD entierement climatisé - Plan Canicule 2025

Hébergements temporaires en sortie d'hospitalisation en Occitanie en septembre 2025 ▶

Aller à...

PORTAGE DE REPAS POUR COMMANDER CLIQUER ICI ▶

RGPD & Confidentialité des données

INFO

RGPD : https://www.services-autonomie.fr/mod/page/view.php?id=15&forceview=1

NOUS CONTACTER

4 rue Malbeck 30570 Val d'Aigoual

Téléphone 04.67.82.22.41

Courriel accueil@fildargent.fr

Droits d'auteur © 2023 - Développé l'association Fil d'Argent

?

?